

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 juillet 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-055

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

**BUDGET DE VALORISATION DES
EAUX TRAITEES EN SORTIE DE
STATION D'EPURATION
(VETSSE)**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 29 juin et
affichée le 30 juin 2020.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la mairie le : **05 AOUT 2020**

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi sept
juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni en mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali,
M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice
Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine
Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse,
Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa,
M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Brigitte Laurestant (par M.
Jean-Paul Babef), M. Bertrand Fruteau (par Mme Annie
Mourgaye), Mme Valérie Auber (par Mme Firose Gador à
17h20).

Arrivée (s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à
17h39.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

Affaire n° 2020-055

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, qui fixe la date limite d'adoption du compte administratif 2019 au 31 juillet 2020 (au lieu du 30 juin),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Vu le rapport présenté en séance du 7 juillet 2020 relatif au compte administratif 2019 du budget annexe VETSSE,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du 24 juin 2020,

M. le Maire assiste aux débats puis donne la présidence à Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré et à la majorité (6 oppositions : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye, M. Bertrand Fruteau, M. Patrice Casimir, Mme Valérie Auber),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- un déficit de fonctionnement de 25 000,00 €,
- un excédent d'investissement de 5 976,00 € ;

Article 3 : d'arrêter le montant des restes à réaliser à 346 935,81 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2020 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le 06/08/2020



ID : 974-219740073-20200707-DL070720_20-DE